

CA 6 juin 2017-06-07

Dossier retraite Daniel Lecluze

JC Levern a reçu un courrier de l'avocat de DL lui demandant une réponse sous huitaine et une régularisation dans le mois. Cela semble difficile d'autant plus que l'ASL n'a pas encore trouvé d'avocat et que la mairie se décharge de toute responsabilité comme dit à M Levern. En effet, Mme Leclerc et M Levern venait dans l'après midi de rencontrer le maire qui leur a signalé que la mairie ne pouvait pas aider l'ASL sur ce sujet.

M Levern s'engage à envoyer un mail à l'avocat de DL rapidement pour lui confirmer la réception de son courrier en AR et pour lui dire que l'ASL travaille sur le dossier.

Mme Leclerc va se mettre en rapport avec la GSC ( société de bulletin de paie) afin de se faire aider sur ce dossier .

Question posée par Mme Leclerc : qui a signé la DADS (déclaration annuelle des données sociales ) ?

D Lecluze annonce, qu'en plus de sa perte de revenus de sa pension de retraite (par mise en place d'une assiette forfaitaire au lieu du réel), il n'apparaissait, sur ces bulletins de salaire depuis février 1999, aucune cotisation salariale.

Il dit que le préjudice est donc encore plus important puisqu'aucune cotisation salariale n'a été versée depuis. Donc il n'y a aucune trace des cotisations du salarié pour la caisse nationale d'assurance vieillesse et par ARRCO la caisse de retraite complémentaire.

Mme Roumilhac dit que la perte financière actuelle minoration des pensions de retraite ) subite par M Lecluze est compensée en partie par les salaires exonérés de charges salariales qu'il a perçu depuis 1999 jusqu' à aout 2014 . Soit 15 ans. Ce serait bien de connaître les détails.

D Lecluze dit qu'il vaudrait mieux un accord amiable car il paierait ses frais d'avocat plutôt que d'aller en justice ce qui couterait beaucoup plus cher.

## Dossier musculation

. M Levern est mécontent du retour fait par M Bonnouvrier qui selon lui, ne veut pas prendre le travail qu'on lui propose « il part en courant » dit il.

Long débat autour du statut d'auto entrepreneur qui est à l'origine du désaccord sur la convention proposée par l'ASL.

Il en découle que l'ASL ne souhaite plus s'occuper de la section Musculation et fera un mail dès le lendemain à la mairie pour lui proposer de créer une structure propre pour la musculation ( acceptée depuis ). Vote POUR à l'unanimité.

## Dossier Subventions

Daniel Lecluze a fait suivre à JC Levern un compte rendu du CA d'avril à ce sujet. Il nous le fera suivre dès que possible ayant oublié de nous en faire part.

Les subventions aux sections saison 2016/17 passe de 80000€ à 70000€. IL faut donc récupérer 10000€.

Il est décidé que section après section « demandé » à « accordé » :

- Badminton : 4000€ => 4000€
- Cyclo : 500€ => 250€
- Escalade : 4000€ =>2000€
- Escrime : 1000€ => 0€
- Foot : 20000€ => 15000€
- GRS : 4000€ => 2000€
- Hand : 10000€ => 6000€
- Judo : 2500€ => 1000€
- Karaté : 2000€ =>1000€
- Musculation : 5000€ => 10000€
- Tennis : 25000€ => 30000€